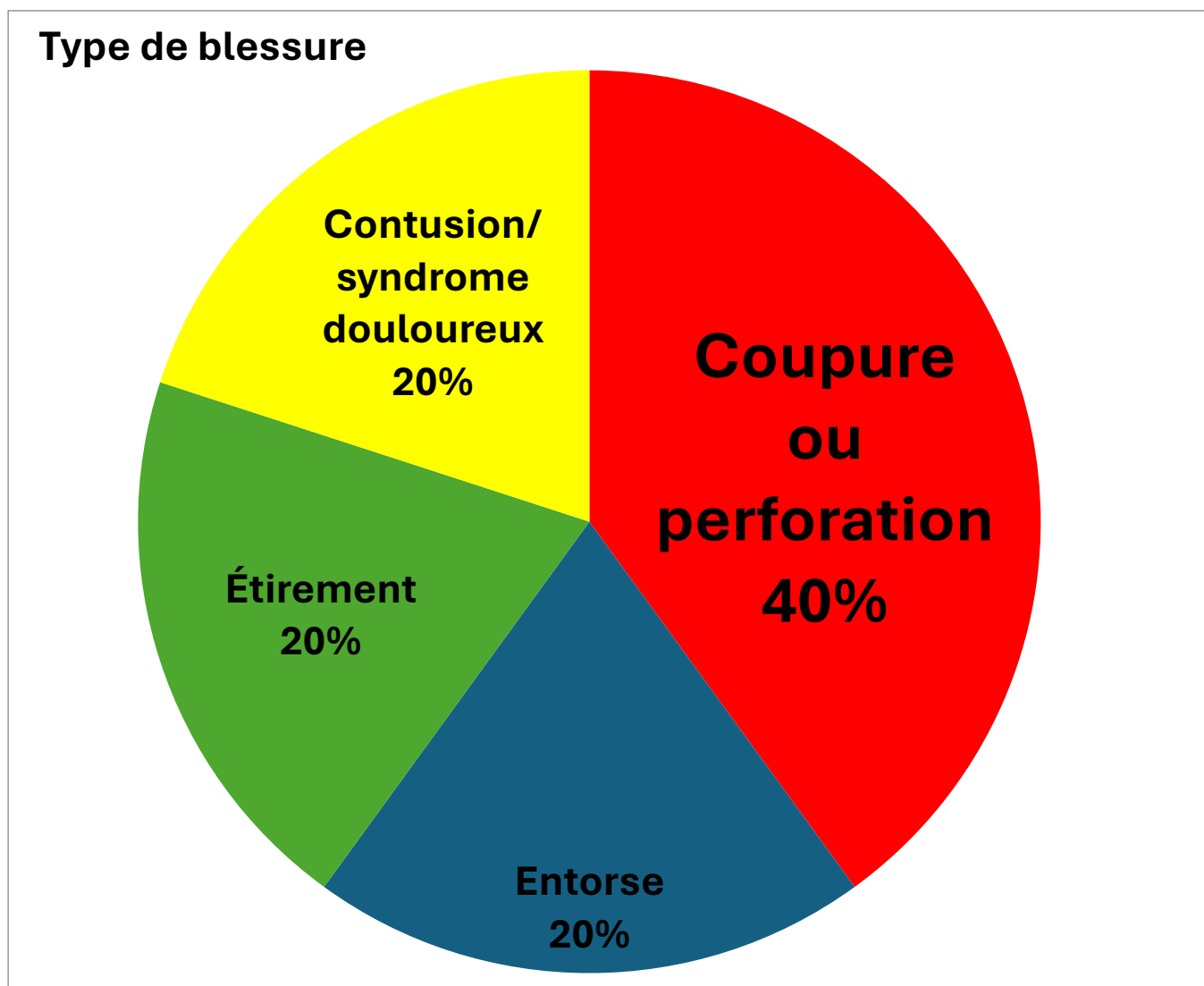
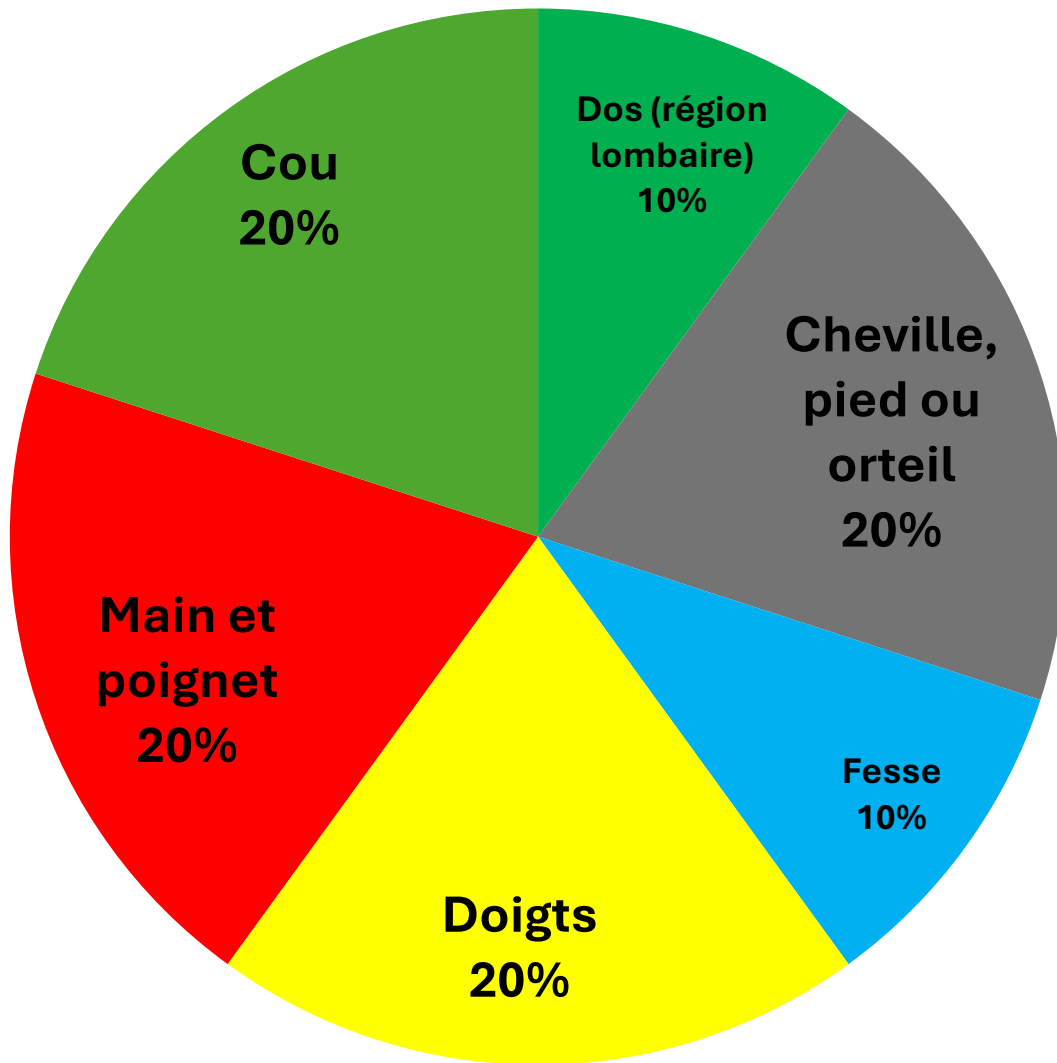


Vous trouverez ci-joint les graphiques à jour des accidents du travail survenus en 2025, pour le CSS des travaux publics. À noter que jusqu'en 2024 inclusivement, nous avions un seul CSS pour tous les services. Nous en avons dorénavant trois distincts. Aussi, depuis 2025, nous classons les accidents en fonction de la même catégorisation que nos « programmes de prévention » (ex : avant, l'accident d'une secrétaire aux loisirs aurait fait partie du pourcentage d'accident des loisirs. Dorénavant, cet accident se trouve plutôt dans « services administratifs »).

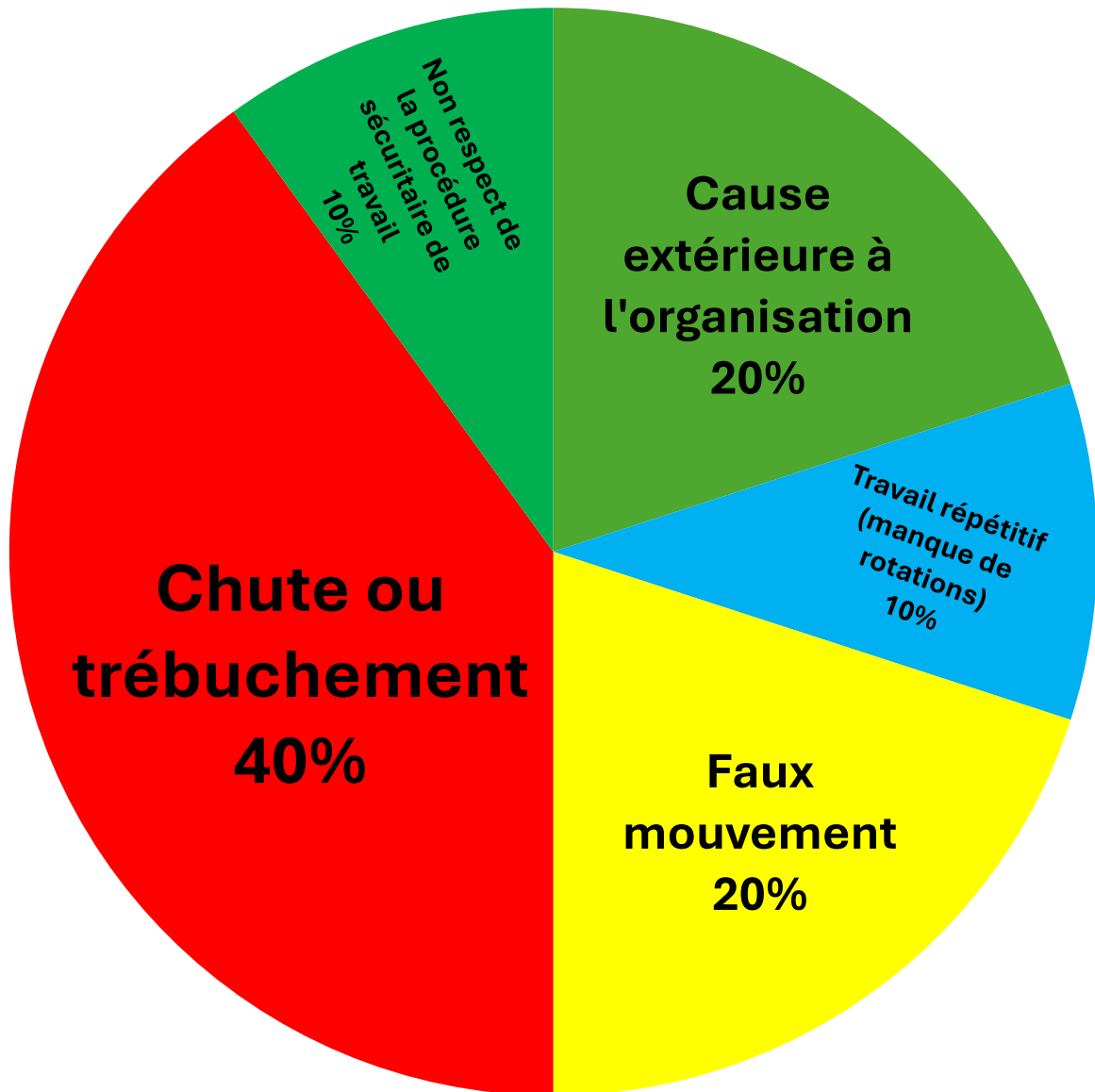
Nous avons reçu pratiquement le même nombre de déclarations d'accident en 2024 et en 2025 (tous services confondus), soit respectivement 41 et 42. C'est une bonne nouvelle, car plus les accidents nous sont déclarés (mêmes mineurs), plus nous sommes en mesure de faire de la prévention, réaliser ce qui se trouvait possiblement dans notre « angle mort » et ainsi éviter le plus possible les risques que cela se reproduise (nb: nous avons reçu seulement 25 déclarations d'accident en 2023). Quant aux accidents « avec perte de temps » (soit ceux qui ont engendré un arrêt de travail de plus d'une journée), il y en a eu quatre en 2024 alors que seuls deux sont survenus en 2025. Je vous remercie sincèrement pour votre implication dans la prévention en sst, il y a clairement une corrélation entre nos démarches/efforts et l'amélioration de nos statistiques, d'année en année!



## Siège de la lésion



## Cause principale de l'accident



## Principal agent causal



## Services/départements

